



## Passerelle A

### **Prérequis :**

Avoir un permis de conduire catégorie A2 en cours de validité et obtenu depuis au moins 2 ans

Elle peut s'effectuer 3 mois avant la date anniversaire de l'obtention du permis A2

### **Objectifs :**

Savoir utiliser une moto débridée en sécurité sur piste d'entraînement et sur les voies ouvertes à la circulation.

### **Durée :**

La formation dure 7h.

### **Modalités et délai d'accès :**

La formation est programmée en fonction des sessions de formation déjà positionnées et des disponibilités.

### **Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :**

Les enseignants utilisent l'ensemble des méthodes psychopédagogiques traitées lors de la formation pour faire évoluer au mieux les élèves. Ecole.

La formation est dispensée sur une motocyclette de l'auto-école conforme aux prescriptions de l'article 6 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé et aux caractéristiques techniques suivantes :

- véhicule à deux roues ;
  - puissance minimale de 50 kW ;
  - cylindrée minimale de 595 cm<sup>3</sup> pour un moteur à combustion interne ;
  - rapport puissance/ poids supérieur ou égal à 0,25 kw/ kg pour un moteur électrique ;
  - poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

La validation de l'attestation est à l'appréciation de l'enseignant qui estime si l'élève a eu la capacité de retranscrire ce qu'il a appris en sécurité notamment sur les voies ouvertes à la circulation.

**Tarifs** : voir grille tarifaire

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

**Taux de réussite de la formation** : 100%

**Evolutions possibles :**

Aucune en deux roues. Il s'agit du permis le plus élevé. Des formations de perfectionnement peuvent être dispensés.

**Contenu de la formation :**

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche post permis et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

**Séquence 1.**

**Théorie (1h)**

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto

Accidentalité

Vitesse,

Délectabilité

Conduite et produits psychoactifs

Explications et échanges sur l'expérimentation relative à la circulation inter-files des motocyclistes et sur les règles encadrant cette pratique.

## **Séquence 2.**

### **Maniabilité hors circulation (durée : 4 heures)**

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage)

Explications et travail sur les situations de changements de direction Explications et travail sur le freinage

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison

Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine

## **Séquence 3.**

### **Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)**

Circulation

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.